

Madame la DASEN, mesdames, messieurs,

Comme la fin de l'année scolaire se fait longue ! Les enseignants et les élèves finissent à bout de souffle. 11 semaines entre 2 vacances ... Où est la logique si ce n'est pour faire plaisir au secteur touristique ? Il fut un temps où l'Éducation nationale avait plus de poids.

Annoncée en 2012 comme la priorité des priorités l'école primaire ne cesse de subir les attaques et les promesses sans lendemain : rythmes scolaires imposés, apprentissages fondamentaux en recul, direction d'école au point mort, voilà la réalité !

La **réforme dite des rythmes scolaires**, imposée à la rentrée 2013 avec le soutien plus ou moins explicite des syndicats majoritaires, a apporté le désarroi sur le terrain. Le Syndicat National des Écoles l'avait annoncé dès 2009 à la commission Tabarot ; nous étions bien seuls à l'époque ! Selon une enquête de l'UNAF 87 % des parents jugent l'impact de cette réforme négative. Pour les enseignants, qu'on a bien pris soin de ne pas interroger, nos chiffres indiquent au moins 90 % de mécontents et quant aux élèves, tous les acteurs déplorent qu'ils soient plus fatigués qu'avant. Les résultats scolaires des élèves ? C'est encore un peu tôt pour faire le bilan mais parions qu'ils ne soient malheureusement pas fameux. Le SNE le demande encore et toujours : revenez sur cette réforme dite des rythmes scolaires.

Les **apprentissages fondamentaux** sont apparemment affichés dans la circulaire de rentrée comme un objectif majeur ainsi que l'attachement à une école républicaine et laïque. Très bien ... Sauf que tout cela est de la poudre aux yeux, on remarque encore d'ailleurs que le texte s'achève sur les célèbres « éducation à ... ». Les nouveaux programmes appliqués depuis cette année en maternelle et dès la rentrée prochaine en élémentaire nous posent bien des difficultés : un cycle 3 qui intègre la sixième (qui peut croire que cela va marcher?), une communication qui laisse à désirer (ont-ils honte de leurs nouveaux programmes?) et aucun pilotage (merci du cadeau!). Le SNE le réclame haut et fort : donnez-nous des objectifs simples, clairs et structurés ainsi qu'une progression annuelle cohérente et détaillée. Puis, laissez-nous faire : enseigner, ça on sait faire !

Concernant la **direction d'école**, il y a des avancées mais elles sont minimes par rapport aux enjeux du dossier. Pour le SNE, il est temps de s'affranchir de certains dogmes et d'évoluer vers une école plus autonome avec un directeur reconnu, réel pilote, élément moteur d'une équipe afin d'améliorer les performances du système éducatif. La très récente annonce de la création d'une classe exceptionnelle pour, entre autres, les directeurs est une réelle prise en compte de la spécificité du métier et la reconnaissance de l'engagement de ces personnels. Encore un effort et on arrivera, nous l'espérons, à un véritable statut.

Lors du dernier CTM, un texte concernant les 108 heures était soumis aux organisations syndicales. Quelques petites avancées (forfaitisation des 48 heures par exemple) mais comment expliquer aux professeurs des écoles que leur temps de service obligatoire en début de matinée et d'après-midi (les fameuses 10 minutes d'accueil) ne soient pas intégrées dans le décompte ? Dans quel métier du temps de présence obligatoire n'est pas décompté ? Le nôtre apparemment ! Vous comprendrez que notre fédération, la FGAF, n'a pas apporté son soutien lors du vote.

A titre personnel, je tiens à remercier les personnels de la DSDEN de l'Hérault pour leur travail et leur patience. Madame Filho, je vous souhaite bonne route et le meilleur pour l'avenir. Votre écoute et votre bienveillance à l'égard des personnels placés sous votre autorité laisseront des traces dans notre beau département.

Je vous remercie de votre attention.

Pour le SNE-FGAF

Matthieu Verdier



Lecture de la déclaration liminaire du SNE34.

Le SNE34 est le seul syndicat à avoir préparé une déclaration et l'avoir lue. La DASEN ne fait aucun commentaire sur cette déclaration.

Avis du SNE : nous aurions apprécié que la DASEN donne son avis sur le bilan de la réforme des rythmes scolaires et sur les 10 minutes d'accueil.

I. INEAT/EXEAT

En préambule la DASEN nous explique que cette question est liée au budget académique. Actuellement le département de l'Hérault est en dépassement de 24 ETP (emploi temps plein).

L'administration nous a fourni une liste des demandes d'INEAT classées au barème. Le classement au barème est une première puisque habituellement nous donnions la priorité aux rapprochements de conjoint de plusieurs années. Au début la DASEN propose d'accorder les INEAT aux 14 premiers noms de leur liste + 2 collègues conjoints de fonctionnaires (demande interministérielle).

L'ensemble des organisations syndicales s'opposent à cela et expliquent les règles tacites des années précédentes (RC4, RC3, RC2, RC1 et analyse au cas par cas des dossiers médicaux et sociaux). A la suite de cela la DASEN accepte d'ajouter 3 collègues RC4 et RC3 et un collègue relevant d'une situation sociale.

Après une interruption de séance, un vote est organisé pour valider la proposition de la DASEN.

10 contre (l'ensemble des organisations syndicales)

10 pour (l'administration)

Concernant les EXEAT stagiaires hors département : les demandes des deux collègues sont acceptées.

Concernant les EXEAT des titulaires, toutes les demandes sont acceptées comme d'habitude.

Avis du SNE : nous trouvons inacceptable que l'administration se permette de changer les règles du jeu tacites. Vous trouverez à la fin du compte rendu le communiqué inter-syndical dont le SNE34 est signataire. Le nombre accordé d'EXEAT est encore très bas et nous pensons qu'il ne sera pas suffisant. Vous pouvez nous joindre pour connaître la liste des EXEAT acceptés.

II. DIF

15 demandes cette année.

Budget => 3000 €

Comment sont choisis les dossiers ?

- Qualité du dossier (mobilité professionnelle)

- Situation professionnelle
- Budget

Cette année, l'administration a retenu 4 dossiers.

La priorité est donnée aux dossiers qui visent une réorientation de carrière. Quand la formation demandée est proposée par la DAFPEN les dossiers sont systématiquement refusés.

Avis du SNE : Le SNE34 juge le budget de 3000 € comme dérisoire par rapport au nombre d'enseignants (près de 6000).

III. Révisions d'affectations

L'administration nous a donné en séance le document des révisions d'affectation (affectations bienveillantes, AFA, révisions d'affectations). Ces révisions doivent rester exceptionnelles. Cette année, 43 collègues ont été affectés de cette façon.

Avis du SNE : Le SNE34 aurait préféré avoir ce document avant la CAPD. Nous rappelons que les affectations sont du pouvoir de la DASEN.

IV. Liste d'aptitude « professeur des écoles »

Cette année l'administration a 7 possibilités d'acceptation.

6 candidatures ont été déposées + 1 en retard.

La DASEN propose que les 7 dossiers soient acceptés.

Les organisations syndicales sont d'accord avec la proposition.

V. Passage à la Hors Classe

Les organisations syndicales ayant fait remonté plusieurs erreurs sur la liste que l'administration nous a fourni, le passage à la Hors Classe des collègues doit être repoussé à une CAPD ultérieure (certainement le 5 ou 6 juillet).

Cette année il y aura normalement 186 collègues qui passeront à la Hors Classe.

Avis du SNE : Le SNE34 déplore le report, encore une fois, du passage à la Hors Classe des collègues mais reconnaît que la liste ne doit pas comporter d'erreur et que tout cela doit se faire dans la plus grande transparence. Le SNE34 a soulevé le cas des collègues TR affectés en école en éducation prioritaire et ceux qui remplacent en majorité en éducation prioritaire et qui n'ont pas eu leur bonification. La DASEN promet de réfléchir au sujet.

VI. Questions diverses du SNE34

1. Pouvez-vous nous confirmer ou nous infirmer que le mardi 05 juillet sert à rattraper le vendredi 06 mai (pont de l'ascension) ? Si confirmation, cela signifie-t-il que les enseignants à temps partiel doivent travailler le mardi 05 juillet comme s'il s'agissait d'un vendredi ? (question posée par mail le 7 juin 2016)

Réponse : le mardi 5 juillet doit être considéré comme un mardi ordinaire.

2. Une question et un constat concernant la simplification des tâches du directeur

d'école. Nous le savons ce thème est en débat au niveau académique, néanmoins en cette fin d'année très chargée nous tenons à vous signaler quatre exemples de mails reçus dans les écoles qui compliquent et pourrissent la vie des directeurs d'école :

- + Un mail (note concernant la mise à jour des écoles du département de l'Hérault) annonçant que les directeurs vont recevoir un mail en septembre. Un mail pour ne rien dire, merci l'expéditeur !
- + Une enquête sur l' « amiante dans les établissements scolaires » : le directeur doit remplir un questionnaire grâce au DTA qu'il n'a pas.
- + L'enquête ETIC impossible à remplir si l'école ne possède pas WORD. Rappel, l'administration nous conseille de fonctionner avec openoffice ou libreoffice.
- + La moitié des imprimés de non grève envoyés en version docx, impossible à ouvrir avec openoffice.

Tout ceci peut paraître dérisoire mais en additionnant ces difficultés comprenez que la tâche du directeur devient de plus en plus lourde.

Que pouvez-vous faire dans l'immédiat, sans attendre les résultats académiques du groupe de travail sur la simplification des tâches du directeur, pour éviter aux directeurs toutes ces complications absurdes ?

Réponse : un groupe de travail académique sur la simplification des tâches des directeurs est en cours et ces sujets sont remontés.

Avis du SNE : le groupe de travail est en cours, oui, mais dans l'immédiat l'administration ne donne aucune réponse. Nous n'arrêterons pas de signaler tous les petits et gros dysfonctionnements de l'administration.

3. La collègue menacée de mort par un parent d'élève en novembre 2015 n'a toujours pas repris ses fonctions. Elle a même participé au mouvement et va changer d'école en septembre prochain. C'est le monde à l'envers !

La collègue a appris par son avocat il y a quelques jours que le Procureur de la République avait classé sa plainte et qu'il n'y aurait qu'un simple rappel à la loi. La collègue en question, le SNE34 et beaucoup d'autres collègues trouvent cela très léger de la part de la justice. Que pouvez-vous faire, madame la DASEN, afin de faire évoluer cette situation injuste ? En sachant que madame le Recteur a accordé à la collègue la protection fonctionnelle, l'administration peut-elle faire appel de la décision du Procureur de la République ? **Le SNE a informé madame la Ministre de cette situation scandaleuse.**

Réponse : l'administration ne fera pas appel de la décision et rappelle qu'il y a un référent justice au niveau académique.

Avis du SNE : une réaction inadmissible de la part de l'administration. Le SNE34 va relancer madame la Ministre et éventuellement prévenir les médias nationaux.

Pour le SNE-FGAF

Vos représentants :

Matthieu Verdier et Dominique Rouah

www.sne34.com





Communiqué Intersyndical

Les Organisations Syndicales élues en CAPD, SE-Unsa, SNE, SNUipp et SUD Education, dénoncent fermement la position de l'administration départementale lors de la CAPD du 24 juin 2016 concernant les règles de fonctionnement de la phase complémentaire des Mutations Inter-académiques dites des « INEAT EXEAT ».

Madame l'Inspectrice d'Académie DASEN de l'Hérault a pris la décision de changer, sans concertation préalable des représentants des personnels élus, les règles d'entrée dans le département favorisant le barème « absolu » à l'antériorité de demande de Rapprochement de Conjoint comme cela est la règle depuis de nombreuses années.

Par cette décision, des collègues en 1^{ère} demande de Rapprochement de Conjoint passeront devant des collègues en 2^{ème} demande.

Les Organisations syndicales élues se sont unanimement prononcées contre cette décision totalement injustifiée et, devant l'obstination de l'administration, ont demandé un vote sur cette mesure. Le résultat de ce vote (10 contre : 4 SE-Unsa – 4 SNUipp – 1 SUD – 1 SNE) (10 pour : l'administration) n'aura pas fait changer d'avis l'Inspectrice d'Académie qui a seulement concédé d'inscrire les 11 collègues pénalisés sur la liste complémentaire.

Les Organisations syndicales SE-Unsa, SNE, SNUipp et SUD Education regrettent fortement cette décision prise de manière unilatérale et plus encore l'absence d'explication de l'administration.